



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 22 septembre 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ – David CICALA à Christianne SADIN

Absente : Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2015.09.28 28

OBJET : Création d'emplois de vacataires occasionnels

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de pouvoir recruter occasionnellement, en tant que de besoin, des agents à la vacation pour des missions ponctuelles et spécifiques.

Les vacataires sont soumis aux cotisations du régime général de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC.

Le montant de la rémunération dépend de la nature de la mission.

En tout état de cause, il ne dépasse pas l'équivalent de 50 euros bruts de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE la création d'emplois de vacataires occasionnels.**
- **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 29 septembre 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 02 OCT. 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER

